

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 16, Frimaire.

(Ere vulgaire)

Lundi 7 Décembre 1795.

Assassinat d'un courier français qui portoit des dépêches au gouvernement vénitien. — Conseil tenu à Londres chez le lord Grenville. — Division des Provinces-Unies de Hollande, au sujet de la convocation d'une convention nationale. — Nouvelles des armées françaises sur le Rhin. — Victoire éclatante remportée par l'armée d'Italie sur les Austro-Sardes. — Avantage remporté sur l'armée de Chorette.

A V I S.

Devis le premier frimaire, et attendu l'excessive augmentation du papier et de la main-d'œuvre, le prix de l'abonnement est fixé à 150 liv. pour trois mois.

Les Souscripteurs dont les Abonnemens expiroient au 30 brumaire sont priés de renouveler pour le 15 frimaire, présent mois. Ceux qui n'envoient ou ne comptent point le nouveau prix ne recevront la Feuille qu'au prorata de la somme qu'ils auront adressée.

I T A L I E.

De Naples, le 12 novembre.

La cour est revenue le 2 de Portici dans cette capitale, pour assister aux fêtes qui ont eu lieu le 4, jour de Saint-Charles, patron de la reine. Leurs majestés ont assisté au nouvel opéra des Horace & des Curia, du célèbre maître de musique Zingarelli; & dans cette occasion le roi a distribué quelques cordons de l'ordre de Saint-Janvier.

Par une nouvelle ordonnance, le roi a supprimé sa compagnie des gardes-du-corps & a formé une garde palatine qui fera le même service. Le commandement de ce nouveau corps a été donné au prince de Stigliano, qui étoit capitaine des gardes-du-corps.

Selon toute apparence, les négociations ouvertes, sous la médiation de l'Espagne, pour la paix à conclure avec la république française, sont en bon train, & on s'attend de jour en jour à en apprendre le succès.

On apprend de Venise, que le courier qui apportoit les dépêches de France au gouvernement vénitien a été assassiné entre Bale & Lugano; cependant on a retrouvé les dépêches, mais déchirées & si couvertes de boues, qu'elles sont illisibles.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 26 novembre.

Il s'est tenu hier chez le lord Grenville un conseil, auquel assistoit l'envoyé de Prusse nouvellement arrivé ici.

Les pétitions contre les deux bills ministériels se multiplient chaque jour. On commence à croire que M. Pitt se déterminera à y faire des changemens essentiels qui en mitigeront ce qu'ils présentent de trop impopulaire.

De Portsmouth, le 26 janvier.

Ce matin il est entré dans ce port les vaisseaux du roi le *Thunderer*, capitaine Bertie, & le *Jason*, capitaine Sterling, revenant de Quiberon, & ayant à bord des émigrés français. On attend chaque jour les autres vaisseaux qui sont à la baye de Quiberon, excepté l'*Orion* de 74 canons & la frégate la *Thetis*, qui doivent y rester, ainsi que les troupes débarquées à l'Isle-Dieu.

Effets publics.

Banque, 163. — Indes, sans prix fixe. — Annuités à 3 pour 100 consolidés, 67 à 66 $\frac{7}{8}$. — L'emprunt impérial à 3 pour 100, 62 $\frac{1}{2}$.

H O L L A N D E.

De Rotterdam, le 30 novembre.

Les lettres de la Haye marquent que la séance des états-généraux, du 25 de ce mois, a été on ne peut pas plus orageuse. Les quatre provinces de Hollande, de Gueldre, d'Utrecht & d'Ower-Yssel, ont voté pour la convocation d'une convention nationale qui s'assemblera le premier février prochain; & les trois provinces de Zélande, de Frise & de Groningue, se sont déclarées contre cette mesure, ce qui a occasionné les débats les plus violens.

On craint que les excès auxquels se sont portés quelques membres de l'assemblée ne deviennent une source féconde de troubles & de discorde.

Le président van Sitter de Groningue, ayant cru ne pouvoir prendre aucune conclusion dans une affaire aussi importante, & à laquelle trois provinces s'opposent formellement, Sordens, d'Ower-Yssel, se leva, arracha avec violence, des mains du président, le maillet (qui fait les fonctions de la sonnette), & conclut à l'adoption de la convention malgré les protestations du président à qui seul appartient le droit de conclusion.

On apprend en même-tems que la municipalité d'Amsterdam vient de faire fermer le club connu sous le nom des Amis de la Liberté, & arrêter un de ses principaux membres; de sorte que nous nous voyons à la veille & de perdre notre liberté & de retomber dans les désordres dont nous avons eu tant de peine à nous retirer.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 10 frimaire.

Toutes les nouvelles que l'on reçoit des différentes parties du Rhin sont alarmantes, & la victoire, qui avoit toujours marché sous les drapeaux républicains, semble les avoir abandonnés pour se ranger sous ceux de l'Autriche. Quels que soient les efforts des Français pour se maintenir dans le duché de Berg, il est prouvé qu'il leur sera impossible de pouvoir le faire avec quelque apparence de succès. Les divisions de troupes républicaines continuent de repasser le Rhin dans les environs de Cologne, & on croit que les généraux Hatry & Harville évacueront aussi Dusseldoff.

Du côté de Coblenz, les Autrichiens ont rassemblé dans le Thal de Vallendaer & à l'embouchure de la Lahn au-delà de deux cents embarcations de toutes les grandeurs, & leur projet est évidemment de tenter le passage du Rhin sous la protection des batteries de la forteresse d'Erenbreitstein; opération qui deviendra difficile à empêcher, si l'ennemi persiste obstinément à la mettre à exécution.

Les dernières nouvelles reçues des bords du Rhin annoncent des mouvemens dans toutes les troupes républicaines qui bordent ce fleuve.

Hier, il est arrivé ici un régiment de dragons venant des environs de Paris, qui sera suivi incessamment par d'autres troupes venant du même endroit, & qui se rendent en toute diligence vers le Bas-Rhin.

On apprend du Haut-Rhin que le général Jourdan vient de partir de Coblenz pour se rendre à Traerback, afin de rejoindre son corps d'armée principal pour veiller sur le Hundspruck. Le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse a reçu ordre de se rendre derrière la Moselle, où l'on a rassemblé un gros corps de troupes pour couvrir l'électorat de Treves. Les Autrichiens travaillent continuellement à des préparatifs derrière Erenbreitstein; & selon toutes les apparences, ils ne tarderont plus à hasarder le passage du Rhin dans les environs de Coblenz, où l'on vient de former un nouveau camp pour défendre la rive gauche. En attendant, l'arrangement conclu pour ne plus tirer de part & d'autre d'une rive à l'autre ne se tient point, & l'on se continue continuellement avec la plus grande vivacité. Toutes les troupes dont on pouvoit encore disposer dans le Luxembourg ont reçu l'ordre de se rendre à Coblenz.

Un arrêté des représentans du peuple ordonne à tous les couvens & autres communautés religieuses de donner un état de leurs biens dans un délai déterminé, sous peine du séquestre de ces biens & de leur gestion au profit de la république. Peu de maisons religieuses ayant obéi à cet ordre, l'administration du département de la Dyle vient d'ordonner le séquestre des biens en question dans toute l'étendue de son ressort.

FRANCE

ARMÉE D'ITALIE.

Relation de ce qui s'est passé à l'alle droite de l'armée d'Italie, dans la journée du 26 brumaire, au 4^e, par le général Schérer, chef de cette armée.

La situation pénible où nous nous trouvions, occasionnée par la neige & le vent furieux qui regnoit sur la montagne, devant être également sentie par l'ennemi, j'étois convaincu qu'il ne pourroit s'empêcher de faire quelque mouvement dont je pourrois profiter. J'ordonnai, en conséquence, au général divisionnaire Charlet, de tenir sur lui, dans sa position de Champ-dy-Préty, des troupes pour éclairer ses mouvemens.

En conséquence de cet ordre, 500 hommes tirés du camp des Deux-Freres & du Petit-Gibraltar, se portèrent à la pointe du jour à Champ-dy-Préty, y trouverent l'arrière-garde que l'ennemi y avoit laissée, l'attaquèrent sans marchander, & la poursuivirent jusques sous Balestrine, où l'ennemi s'étant rassemblé plus en force, fit une assez vive résistance: mais le général Charlet ayant tiré 1600 hommes de notre ligne qu'il porta à Champ-dy-Préty, & ayant fait soutenir nos braves éclaireurs, du côté de Balestrine, par un corps de 600 hommes, l'ennemi fut forcé par-tout, & tout ce qui y étoit fut pris ou tué.

Le général de Vins voulut soutenir, par une colonne détachée de son armée, les troupes de Champ-dy-Préty; mais le général divisionnaire Augereau, commandant la droite de notre ligne, fit mettre une partie de sa division en bataille, & contint, par une canonnade & fusillade très-meurtrière, les secours que l'ennemi pouvoit envoyer vers son centre.

L'ennemi a dû faire une perte considérable en tués ou blessés. Nous avons ramené environ 500 prisonniers, tous Autrichiens ou Croates, & parmi lesquels plusieurs officiers.

Il a également abandonné, dans sa retraite précipitée, trois bouches à feu, qu'il n'a pas été possible encore de faire retirer, vu la difficulté des chemins. Nous avons pris une quantité assez considérable de munitions de guerre & environ 400 fusils.

Signé, SCHERER.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

De Nantes, le 4 frimaire.

Au ministre de la guerre.

J'ai l'honneur de vous informer que deux canons de bronze & une coulevrine de huit pieds quatre pouces de long viennent d'être enlevés à Charette par le brave adjudant-général Delaage qui, deux jours auparavant, lui avoit tué cent cinquante hommes, dont plusieurs émigrés & déserteurs.

Le général en chef, L. HOCHÉ.

Il est revenu mouiller à la même place, que vient de quitter l'escadre anglaise, une nouvelle escadre de la même nation, composée de 15 vaisseaux de ligne, quelques frégates & corvettes.

De Paris, le 15 frimaire.

La séance d'avant-hier du conseil des cinq cents est trop propre à rappeler des souvenirs affligeans; elle retraçoit un peu les habitudes de la convention; c'étoit encore une lutte, une scène, plus qu'une discussion; des pommes de dis-ordre ont été imprudemment jettées par plusieurs orateurs; on a répondu à des raisonnemens par des injures; on est allé rechercher non pas seulement quelles étoient les opinions, mais même quels étoient les amis d'un homme en 1792, lorsqu'il ne s'agissoit que de discuter ce qu'il avançoit en 95. Sur la question la plus étrangère à tout ce qui n'est pas raison, principes, intérêt public, pourquoi chercher à diviser, malgré tant de raisons pour tâcher de réunir! on veut séparer, signaler, aiguër, quand tout crie d'une voix si pressante que hors de la confiance & de la concorde il n'y a que péril & ruine. Quelque soit l'importance & l'intérêt des résultats, c'est sur-tout l'esprit de la discussion qu'on doit remarquer, quand elle renferme de pareilles semences de trouble; parce qu'une mauvaise loi n'est souvent qu'une erreur politique qui peut se réparer, au lieu que la discorde des législateurs nous menaceroit de nouveaux malheurs vraisemblablement irréparables.

Le général de brigade Peyron a été chargé par le directoire exécutif de faire rejoindre au plutôt les jeunes gens de la réquisition qui se trouvent à Paris: en conséquence, ce général a fait afficher une adresse, au nom de la patrie, à ceux de nos jeunes guerriers qui, par une raison quelconque, ont abandonné leur poste, & si leur laisse la liberté du choix de l'armée, où ils voudront combattre, en les avertissant toutes fois qu'il est chargé d'employer contre eux la sévérité des loix s'ils ne se rendent pas à leur devoir.

Un de nos papiers-nouvelles dit que les épouses de Billaud & de Collet ont obtenu la permission de se rendre à Cayenne auprès de leurs maris, auxquels elles apportent la liberté, à condition qu'ils ne sortiront pas de la colonie.

On assuroit hier positivement que la fille de Louis XVI n'étoit pas encore sortie du Temple il y a trois jours; & que les gazettes avoient mal copié ou mal compris la lettre de Bérfort, qui devoit dire qu'elle y étoit attendue & non pas arrivée.

On écrit de Vienne que la cour impériale a conçu le projet de marier la fille de Louis XVI avec l'archiduc Charles, dont un chambellan s'est rendu à Baste pour la recevoir & la conduire à Vienne: on ajoute que depuis quelques années six millions ont été placés dans une des principales maisons de commerce de cette ville, sur la tête de cette jeune princesse.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Séance du 14 frimaire.

Un secrétaire donne lecture d'une dépêche des commissaires du gouvernement près l'armée des Alpes & d'Italie;

elle est datée du quartier-général de la Piotta, le 4 frimaire, an IV.

Au conseil des cinq cents.

Vive la république! l'armée austro-sarde est en pleine déconfiture; elle fuit devant la bayonnette victorieuse de la brave armée d'Italie.

Le 2 de ce mois, l'ennemi a été attaqué sur tout le front de sa ligne. Ce mémorable combat a commencé à six heures du matin, & a duré jusqu'à cinq heures du soir.

Nous avions à notre droite, dans la vallée de Leano, l'élite de l'armée autrichienne en tête. Jamais combat ne fut plus opiniâtre; mais la valeur française n'a pas cessé un moment de fixer la victoire. Des redoutes à triple étage ont été enlevées à la bayonnette & à la course. Presque tout le canon ennemi est en notre pouvoir, & nous tenons déjà cinq drapeaux autrichiens. L'armée autrichienne est déjà détruite de plus de moitié. On évalue sa perte en tués à 3,000 hommes; celle en prisonniers est encore plus considérable; nous ne pouvons mieux vous en calculer le nombre qu'en disant qu'à Albinga on avoit déjà distribué, hier au matin, quatre mille rations de pain à autant de prisonniers qui y ont passé.

Depuis le 2, notre armée ne cesse de harceler l'ennemi; elle le suit pas à pas dans sa déroute; il est entre deux feux, d'où il ne pourra se tirer quo par miracle, & en laissant le champ de bataille jonché de morts. De long-tems il n'y aura plus d'armée autrichienne en Italie. Soyez persuadés, chers collègues, que nous saurons profiter pour la république de nos avantages.

Nous vous enverrons, sous peu de jours, des détails plus circonstanciés, & offrirons à la reconnaissance nationale & à l'admiration de tous les peuples les traits de courage qui ont signalé la belle journée du 2.

Salut & fraternité.

Signé, PEYRE, RITTE.

P. S. Dans ce moment, nous apprenons que l'armée française est entrée à Finale, & que nous y avons trouvé de magasins immenses.

On reprend la discussion sur les projets de résolutions présentés par Treillard; plusieurs orateurs ont parlé sur le fond de la question & reproduit à-peu-près les mêmes argumens qui ont déjà été fournis pour ou contre; on a demandé qu'on mit aux voix le projet de résolutions qui confère au directoire le soin de remplacer les juges qui, par démission ou autrement, ont laissé leurs places vacantes.

On propose divers amendemens & sous-amendemens. Après une longue & vive discussion, le conseil arrête que le directoire remplacera ces juges, mais qu'il ne pourra les choisir que parmi les citoyens qui ont déjà rempli des fonctions publiques, à la nomination du peuple.

Un membre demande que les présidens & accusateurs publics des tribunaux criminels soient exceptés de cette loi.

Fermond appuie fortement cette proposition; il expose qu'il y a une loi qui pourvoit au mode d'après lequel les présidens & accusateurs-publics doivent être remplacés; il fait sentir combien il seroit dangereux pour la liberté & la sûreté des personnes que le directoire nommât ces magistrats dans des tribunaux qui décident de la vie des citoyens; sur-tout quand il a déjà ses commissaires

près de ces tribunaux : ce seroient donc ses agens qui tout à-la-fois requerroient l'exécution de la loi & en feroient l'application.

Le conseil adopte ce dernier amendement : les présidens & accusateurs publics des tribunaux criminels seront remplacés selon les anciennes loix.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen TRONCHET.

Séance du 14 frimaire.

Le président lit une lettre des commissaires du gouvernement près l'armée d'Italie; elle annonce la même victoire & contient les mêmes détails que celle lue au conseil des cinq cents.

Le président annonce que l'ordre du jour appelle la discussion sur les finances.

Dumas demande la parole pour une motion d'ordre; il pense que le conseil a sagement fait d'entendre publiquement le rapport de la commission, afin que nos ennemis apprennent quelle est la grandeur de nos ressources; mais il ne croit pas qu'on doive suivre le même parti pour la discussion; on sera peut être obligé d'entrer dans des détails dont les agioteurs pourroient profiter pour faire tout augmenter. Il demande que le conseil se forme en comité secret.

Johannot pense qu'il seroit très-inconvenant de se former en comité général, à moins que quelques membres n'aient à dire des choses qui pourroient alarmer.

Le président déclare que tous ceux qui sont inscrits pour parler dans cette affaire veulent parler contre l'adoption des résolutions. Personne n'est inscrit pour les soutenir.

Goupilleau représente que dès-lors il n'y a point de discussion à ouvrir. Il demande qu'on aille aux voix sur-le-champ, & il représente combien il est important de ne pas perdre un jour dans les circonstances où nous sommes, afin que le conseil des cinq cents puisse présenter un autre plan.

Après quelques débats, les différentes résolutions sont successivement mises aux voix, & toutes rejetées à l'unanimité.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S .

Séance du 15 frimaire.

Treillard expose qu'il alloit réfuter hier, à l'instant où la séance a été levée, une erreur dans laquelle il lui semble que quelques membres sont tombés; ils se sont imaginé, que par le projet de résolution proposé, on donneroit au directoire le droit de remplacer les juges en cas de mort: or, la constitution n'empêche pas qu'en cas de désorganisation d'un tribunal, soit que tous ses membres fussent traduits en justice, soit pour quelque autre cause, les assemblées primaires & électorales ne fussent convoquées.

Treillard demande qu'on nomme une commission pour faire un rapport sur les cas où les corps électoraux de-

vroient être réunis pour pourvoir aux remplacements des juges; ce qui convaincra tout le monde que ce n'est que provisoirement qu'on attribue ce droit au directoire.

Plusieurs membres combattent fortement cette proposition; ils exposent que Treillard détruit lui-même tous les argumens sur lesquels son rapport est fondé, car s'il est un moyen de pourvoir aux remplacements dont il s'agit dans les formes constitutionnelles, c'est celui-là qu'il faut adopter.

La proposition de Treillard est rejetée.

Le conseil des anciens annonce, par un message, qu'il a rejeté les résolutions relatives aux finances qui lui ont été présentées par le conseil des cinq cents.

Ce rejet, dit Villers, ne doit pas nous décourager; une nouvelle commission sera peut-être plus heureuse: il ne s'agit plus de discuter sur la cause du discrédit où le papier-monnaie est tombé, mais de remédier promptement aux maux dont ce discrédit nous menace.

Villers s'arrête un moment sur la création d'une banque dont on parle depuis quelque-tems; il convient que celles de Venise, d'Amsterdam & autres ont fait du bien; mais ces établissemens lui paroissent aussi propres au moins à enrichir les particuliers qui les composent que les nations, & demandent à être long-tems méditées.

Villers demande qu'on forme une nouvelle commission. On procède à l'appel nominal; les cinq membres nommés pour composer la nouvelle commission des finances sont Cambacères, Sycey, Dauchuy, Gibert-des-Molieres & Ramel.

Un messenger d'état apporte plusieurs dépêches au directoire.

L'une de ces dépêches contient la nouvelle officielle de la victoire annoncée hier; une autre la demande de 1500 millions pour les besoins du département de la guerre.

Par une troisième dépêche, le directoire exécutif expose qu'il n'est plus tems de se dissimuler les maux dont la patrie est menacée, sur-tout par l'état où se trouvent les finances. — Un mémoire étoit joint au message; quelques membres vouloient qu'il fût lu en comité général; cette proposition est écartée.

Dans ce mémoire, après avoir exposé combien la multitude de mesures différentes nuit au crédit public, on indique, comme mesure à prendre, un emprunt forcé. La commission est chargée de le prendre en considération & d'en faire un rapport demain.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 15 frimaire.

On fait lecture du procès-verbal d'hier; la rédaction en est approuvée.

Le directoire exécutif fait passer la nouvelle officielle de la victoire remportée par l'armée d'Italie sur les Austro-Sardes.

Bourse du 15 frimaire.

Inscriptions.	245-50-60-65.
Louis.	4300-20-50-60-80-85-80-4360-65-70.